



Mme Cécile AVEZARD
Directrice Générale
Voies Navigables de France

Béthune, le 05 décembre 2025

Objet : Préavis de grève reconductible sans date de fin

Madame la Directrice générale,

Par la présente, la **CFDT-VNF** vous informe du dépôt d'un **préavis de grève reconductible**, sans date de fin, à compter du **10 décembre 2025 à 00h00**.

Ce préavis est motivé par la **suppression d'effectifs inscrite dans le budget VNF 2026**, mesure que notre organisation considère en **contradiction directe avec le Contrat d'Objectifs et de Performance** signé entre l'État et Voies navigables de France. Les engagements du **COP**, tant sur l'ambition de développement du réseau que sur les exigences croissantes de service public, impliquent au contraire un maintien, voire un renforcement, des moyens humains nécessaires à la conduite des missions confiées à VNF.

La **CFDT-VNF** alerte depuis plusieurs mois sur les conséquences de ces choix budgétaires sur les conditions de travail des personnels, la continuité du service public, ainsi que sur la capacité de l'établissement à assurer les missions stratégiques qui lui sont assignées.

Faute de réponse satisfaisante et de garanties sur le respect des engagements contractuels de l'État, notre organisation se voit contrainte de recourir à l'exercice du droit de grève.

Nous vous remercions de continuer de veiller à ce que les recours aux maintiens dans l'emploi portent uniquement sur la sécurité des personnes et des biens c'est-à-dire aux missions de surveillance et à la GH, notamment pour les personnels qui se déclarent grévistes.

Conformément aux dispositions légales, nous restons disponibles pour toute réunion de négociation préalable permettant d'examiner les revendications portées par les personnels et de rechercher les voies d'une sortie de conflit.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CFDT-VNF

Le Secrétaire général
Rudy DELEURENCE